



Édition spéciale pour les membres en règle

## Mot du président par intérim

Bonjour à vous tous, retraités de Rio Tinto Alcan membres du RPA.

Vous avez pu constater en lisant les éditions successives du **Flambeau**, que l'année 2009 a été très efficace en action et résultats obtenus. Au niveau législatif l'adoption de la loi 68 a ouvert les portes à l'adhésion d'un nombre important de nouveaux membres. En communications, des nouvelles étapes ont été franchies. Finalement, un exercice de rétrospective et de ressourcement a débouché sur une vision et des moyens d'action pour continuer de développer le RCRA.

Quant à moi, après 9 ans d'implication soutenue pour la cause des retraités à différents niveaux du RCRA, je quitte comme directeur du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle du 12 mai 2010. Cependant, je continue d'être disponible afin de supporter des comités, ou assumer diverses responsabilités qui pourraient m'être confiées.

Lorsque je pense au RCRA, de ses débuts en 2001 à aujourd'hui en 2010, je vois d'abord un regroupement de seulement quelques retraités, non reconnu par la Loi, pas bien vu par certains et ni bienvenu par Alcan. Aujourd'hui, en 2010, incorporé et structuré, avec 2 800 membres potentiels, notre regroupement est reconnu, représentatif, respecté et crédible auprès de RTA et, surtout, confiant en son avenir. Quel chemin parcouru! Que de combats pour le respect de nos droits et intérêts, ainsi que de notre niveau de vie!

Félicitations et merci à tous ces bénévoles que j'ai côtoyés depuis 2001, bénévoles qui ont fourni temps et efforts menant à tout ce chemin parcouru et ces résultats obtenus. J'adresse un merci très spécial à Réginald Cantin pour son apport et son excellent travail durant ces 6 années et demie, où il a assumé la présidence du Conseil d'administration du RCRA, et accepté de continuer comme directeur après sa présidence.

À tous les retraités de RTA, mais en particulier aux membres du RCRA, bon été et au plaisir de vous revoir en septembre 2010.

Gilles Boulianne

## Bonne nouvelle

La direction de RTA nous a informés que nos rentes seront augmentées le 1<sup>er</sup> octobre prochain à la demie de l'inflation, même si notre fonds était encore déficitaire au 31 décembre 2009. C'est une bonne nouvelle !

Par contre, il nous manque toujours un 5 % de pouvoir d'achat. On se souviendra que celui-ci avait été rétabli à 100 % le 1<sup>er</sup> octobre 2000 pour tous les retraités, mais plusieurs années d'indexation partielle ou de non-indexation l'ont fait reculer. Ne lâchant pas prise, le RCRA poursuit ses efforts visant à obtenir une formule de rattrapage.

## Brefs résultats financiers pour 2009

Le rendement pour l'année 2009 s'établit à **14,3%**. On se souviendra qu'il était à **(-18%)** au 31 décembre 2008, ce qui constitue une bonne progression.

Le taux de solvabilité est à **92%**, ce qui représente un déficit de **(-236 M\$)**. \*

Le taux de capitalisation, quant à lui, est également à **92%** avec un déficit de **(-229 M\$)**. \*\*

L'actif a progressé à **2,5G\$**, contre **2,4G\$** en 2008.

- \* *Déficit actuariel calculé en faisant l'hypothèse de la fermeture du régime à la date de l'évaluation (par exemple, la faillite).*
- \*\* *État d'un régime qui ne possède pas l'actif nécessaire pour rencontrer ses engagements (son passif). Techniquement, on parle d'excédent de la provision actuarielle sur la valeur de l'actif du régime.*

## Mise à jour de la politique des surplus

Une nouvelle mise à jour de la politique des surplus est rendue nécessaire par l'application de la loi 30 en 2010. Les détails des changements vous seront communiqués sous peu par RTA.

Les principaux changements ont trait à l'établissement d'une PÉD (*Provision pour Écart Défavorable*). L'ancienne politique ne tenait compte que du ratio de capitalisation, alors que la nouvelle devra également tenir compte du ratio de solvabilité.

À titre d'exemple, regardons le tableau suivant:

Ratio		Politique	
Capitalisation	Solvabilité	Ancienne	Nouvelle
105%	105% PÉD à 10%	Lumière jaune	Lumière rouge

Souvenons-nous que la lumière jaune signifie un accroissement de la rente à 50 % du taux d'inflation, alors que la lumière rouge signifie, comme son nom l'indique, « 0 » augmentation. Pour obtenir une lumière jaune, avec la nouvelle politique, il faut désormais un ratio de solvabilité de 110 % et plus.

Pourquoi cette loi ? Afin de contrer des situations comme on en a vu lors des 10 dernières années, où des employeurs ont pris des congés de cotisations en prétextant qu'ils étaient garants des déficits. Sauf que le moment venu, situation économique oblige, ils devenaient incapables de combler les déficits des caisses de retraite dont ils étaient responsables. Il en est résulté des cas de faillite, où les déficits de solvabilité ont fait perdre aux retraités de sommes d'argent très importantes.

Cette loi prévoit la nécessité de combler un écart défavorable dès que le ratio de solvabilité est sous 110 %, de sorte qu'en cessation de régime (faillite), les retraités puissent continuer à recevoir leur pleine pension.

### Mise à jour de la politique des surplus (suite)

S'ajoute à cette nouvelle politique, une formule de RTA dite « Ad hoc possible » en termes d'augmentation des rentes. C'est exactement l'application ce principe qui s'applique avec l'augmentation du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Cette formule remplace notre proposition de rattrapage du coût de la vie, refusée par RTA. S'agirait-il d'une stratégie visant à nous faire renoncer à notre proposition?

Mais nous ne lâchons pas prise et continuerons notre démarche afin d'obtenir la récupération de l'indexation qui nous manque, et cela sans mettre en danger notre fonds de pension.

En 2000-2001, lorsque de l'annonce des congés de cotisations aux employés actifs a été faite, le surplus atteignait 150 %, c'est-à-dire 950M \$. Nous voulons simplement être en mesure, dans le cadre d'une politique claire, de profiter d'une autre occasion favorable lorsqu'elle se présentera.

### Régime de retraite RPA v/s RAPA

Au Québec, les retraités syndiqués ont un fonds de retraite distinct appelé RAPA. Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ces derniers ont reçu une augmentation de leur rente égale à 50 % de l'accroissement du coût de la vie, alors que les retraités membres du RPA n'ont rien reçu. Cet écart a suscité beaucoup de questionnement.

En voici l'explication : au 1<sup>er</sup> octobre 2000, le pouvoir d'achat de tous les retraités à été rétabli à 100 %. Par la suite les deux régimes ont reçu des augmentations identiques à chaque année malgré le fait qu'ils soient administrés différemment, sauf en 2002 et 2009. En 2002 les retraités du régime RPA ont reçu une augmentation de 1,66 %, contre 0,83 % pour ceux du RAPA, alors qu'en 2009 ce fut 0 % pour le RPA contre 0,83 % pour le RAPA. Au total les deux régimes ont obtenu chacun 14,20 % d'augmentation des rentes.

### FARQ (Fédération des Associations de Retraités du Québec)

Réginald Cantin à été élu pour un deuxième mandat comme administrateur à la FARQ lors de l'assemblée générale annuelle du 6 mai dernier.

Beaucoup de travail est actuellement en cours pour améliorer la sécurité des régimes de retraite en collaboration avec la FADOQ (*Fédération des Aînés du Québec*), qui regroupe plus de 250 000 retraités. Après avoir obtenu des gains pour les retraités au niveau provincial grâce aux lois 195, 30 et 68, nos priorités d'action se transportent maintenant au niveau fédéral.

### Assemblée générale annuelle du RCRA

Elle a été tenue à Jonquière le 12 mai 2010.

Les mandats de cinq administrateurs du RCRA arrivaient à terme à cette occasion, en l'occurrence ceux de Gilles Boulianne, Georges Boucher, Claude Gagnon, Ghislain Gauthier et Maurice Simard.

L'impression du **Flambeau** ayant été effectuée avant l'AGA, les résultats des élections n'ont pu figurer dans la présente édition. Toutefois, vous pourrez prendre connaissance de la composition de notre nouveau conseil d'administration en visitant notre site Internet [www.rcra01.com](http://www.rcra01.com), dans l'onglet Organigramme, ainsi que dans la prochaine édition du **Flambeau**.

### Mot d'un représentant au comité de retraite

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Il en va de même pour notre fonds de retraite. À la fin de l'année 2007 la valeur de l'actif était de 3,2 milliards \$ et à la fin de 2008, à cause de la crise financière, ce montant a fondu du quart pour s'établir à 2,4 milliards \$. Les rendements de notre fonds pour l'année 2009 ont été de 14,3 % pour une augmentation de valeur de 245 millions.

Chacun d'entre nous qui suivons la situation économique de près espérons que la reprise amorcée en 2009 va se poursuivre et que notre fonds va revenir à des valeurs que nous avons connues au cours des cinq dernières années. Je puis vous assurer, pour avoir assisté à la réunion du comité de retraite le 11 mars 2010, que les responsables d'Alcan Adminco au comité de placement font tout ce qui est humainement possible pour profiter de la reprise déjà amorcée.

Un premier point positif est que notre fonds de retraite étant à prestations déterminées cela nous garantit le montant de notre prestation pour la vie durant et, aussi, que votre association ainsi que les représentants que vous avez élus au comité de retraite veillent à vos intérêts et vous informent en continu sur tout ce qui concerne notre fonds de retraite.

L'autre point positif est que notre fonds est enregistré au Québec, donc protégé par les lois du Québec, et que votre organisation, le RCRA, travaille également en particulier avec la FARQ pour que les lois soient améliorées en continu afin de protéger de plus en plus notre patrimoine. Sur ce, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au travail que nous accomplissons.

**Michel Fortin**

### Dossiers prioritaires du RCRA

- Continuer de lutter pour l'obtention d'une formule de rattrapage afin de récupérer le manque à gagner causé par la non indexation des rentes, soit 5 %.
- Voir à l'augmentation des membres à chaque année (400 nouveaux en 2009).
- Gérer la forte croissance engendrée par l'augmentation du nombre de membres.
- S'assurer du maintien de notre régime à prestations déterminées.
- Lutter pour le maintien de nos acquis.

### Avis et messages

- Si vous ne l'avez pas encore fait, c'est le temps de renouveler votre carte de membre. Votre soutien est essentiel à l'atteinte de nos objectifs.
- Veuillez prendre note que le nouveau numéro de téléphone du RCRA est le **418-347-4728**.
- Le courriel du RCRA est [gilirene@videotron.ca](mailto:gilirene@videotron.ca). Écrivez-nous, que ce soit pour des changements d'adresse ou pour nous transmettre des commentaires relativement au RCRA et à notre fonds de pension-RPA.
- Un logement 4½ est disponible à la Maison des Aînés, 284 rue Charlebois, Melocheville, QC. La plupart des locataires sont des retraités de l'Usine Beauharnois. 450-429-5021.